

# TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

TRANSACTIONS SUR HABITATION :	HONORAIRES TTC (TVA 20%)
Pour une vente de 0 à 20 000 € net vendeur	3 000 € TTC (forfait)
Pour une vente de 20 001 à 60 000 € net vendeur	5 500 € TTC (forfait)
Pour une vente de 60 001 à 120 000 € net vendeur	6 500 € TTC (forfait)
Pour une vente de 120 001 à 280 000 € net vendeur	5,5 % DU PRIX DE VENTE TTC
Pour une vente au-delà de 280 001 € net vendeur	4,5 % DU PRIX DE VENTE TTC

## LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR \*

Les honoraires de l'agence incluent la mise en valeur et la visibilité de votre bien grâce à la publicité, la prospection active des acquéreurs potentiels par notre réseau, un suivi individualisé et permanent de votre dossier, la sérénité et sécurité juridique des 2 parties, les RV chez le notaire et des services additionnels que nous pouvons vous proposer comme l'aide au déménagement (camion, choix assurance habitation, contrat énergie, changement d'adresse, forfait internet et mobile ...).

**Vos diagnostics sont offerts en cas de mandat exclusif dans la limite de 150 € TTC.**

<b>TRANSACTIONS SUR TERRAINS</b>	<b>HONORAIRES TTC (TVA 20%)</b>
Pour une vente de 0 à 70 000 € net vendeur	6 000 € TTC (forfait)
Pour une vente de 70 001 à 100 000 € net vendeur	10 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 100 001 à 149 000 € net vendeur	9 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 149 001 à 200 000 € net vendeur	7 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 200 001 à 300 000 € net vendeur	6,50 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 300 001 à 400 000 € net vendeur	6 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 400 001 à 500 000 € net vendeur	5,5 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 500 001 à 600 000 € net vendeur	5 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente de 600 001 à 800 000 € net vendeur	4,5 % TTC du prix de vente net vendeur
Pour une vente > 800 001 € net vendeur	4 % TTC du prix de vente net vendeur
<b>TRANSACTIONS LOCAUX TERTIAIRES, BUREAUX</b>	<b>HONORAIRES TTC (TVA 20%)</b>
Pour une vente de 0 à 120 000 € net vendeur	12 000 € TTC (forfait)
Pour une vente de 120 001 à 200 000 € net vendeur	10,80 % TTC du prix de vente net vendeur
A partir de 200 001 € net vendeur	9,60 % TTC du prix de vente net vendeur

<b>FONDS DE COMMERCE DROIT AU BAIL IMMEUBLES à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel</b>	<b>HONORAIRES (TVA 20%)</b>
De 0 € à 120.000 € net vendeur	12.000 € TTC (forfait)
De 120.001 € à 200.000 € net vendeur	9% HT, soit 10,8% TTC
A partir de 200.001 € net vendeur	8% HT soit 9,6% TTC

## \*Honoraires à la charge du vendeur

### Quelle conséquence pour les acheteurs ?

Lors de la signature d'un mandat de vente, les honoraires peuvent être portés soit à la charge de l'acquéreur, soit à la charge du vendeur.

Mais alors quel est l'impact pour le vendeur et pour l'acquéreur ?

Pour le vendeur le choix de signer un mandat avec des honoraires à la charge vendeur ou acquéreur n'a aucun impact pour lui. En revanche s'il signe un mandat charge vendeur, cela impose à l'acquéreur une "surtaxe" de droits de mutation.

Par conséquent si l'acquéreur a le choix entre 2 agences ayant un bien en vente au même prix et même pourcentage d'honoraires, mais l'une avec des charges acquéreur et l'autre avec des charges vendeur, l'acquéreur aura donc **tout intérêt à choisir l'agence avec des charges acquéreur pour éviter ce surplus de taxe.**

Le vendeur a donc lui aussi tout intérêt à signer un mandat de vente à la charge de l'acquéreur afin d'éviter un surplus de taxes à l'acquéreur.

